

Article

La crise de l'institution de la dot en sociétés en mutation culturelle. Le cas des Yira¹

Wilfrid Kibanda*

Faculté de Lettres et Sciences Humaines, Université de l'Assomption au Congo, Butembo P.O. Box 104, République Démocratique du Congo

* Correspondant : wilfridkibanda@yahoo.fr

Abstract: Partant des intuitions de la philosophie morale, des expériences de l'anthropologie culturelle et de la philosophie des sciences, cette étude montre que la crise de la dot dans plusieurs sociétés africaines dénote un malaise dans la culture avec tout ce qu'elle apporte comme réponse aux besoins criants. Il rappelle comment et pourquoi les produits culturels sont mises en place et ceux déphasés ou inadaptés remplacés. Il montre effectivement comment l'institution de la dot est née dans quelques contextes culturels et comment elle a disparu sous le coup de la critique. En Afrique, son procès par rapport à ses fonctions étant en cours exprime le désir des dispositifs culturels plus adaptés aux aspirations individuelles à la vie accomplie. La référence à la culture Yira permet d'illustrer que les fonctions de la culture sont de plus en plus brouillées notamment par la superposition du droit positif au droit coutumier, l'apport de l'Etat dans la vie des individus, l'affaiblissement des liens des familles, etc.

Citation: Kibanda, W. La crise de l'institution de la dot en société en mutation culturelle. Le cas des Yira. *Etincelle*, 2023, Vol. 25, no. 1. <https://doi.org/10.61532/rime251114>

Reçu : 02/05/2023

Accepté : 30/10/2023

Publié : 03/11/2023

Note de l'éuteur: Ishango-uac reste neutre en ce qui concerne les revendications juridictionnelles dans les cartes géographiques publiées et les affiliations institutionnelles des auteurs.



Copyright: © 2023 par l'auteur. Soumis pour une publication en libre accès selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution (CC BY) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>).

Mots clés: Crise, dot, culture, mutation, Yira, mariage endogamique, mariage exogamique, vie bonne, vie accomplie

1. Introduction

L'institution de la dot est actuellement en crise dans plusieurs communautés africaines notamment au Zimbabwe, au Gabon, en République démocratique du Congo, au Sénégal, etc. Il suffit de rentrer le mot dot dans le moteur de recherche Google pour se rendre compte des sociétés où ça bouillonne. Dans un débat engagé sur des médias et réseaux sociaux numériques, des dénonciations sont passionnément faites avec des ordres issus du camps des filles aux parents : « Cessez de vendre vos filles ». Si certains « parlementaires debout » sont peinés par des pratiques qui s'éloignent du prescrit des coutumes ancestrales, par exemple exiger de l'argent au lieu des objets en nature, d'autres remettent en question toute l'institution, son bienfondé, car elle s'apparente à un prix d'achat de la fiancée. Son exigence constituerait un obstacle à l'épanouissement des prétendants. Le bénéfice de recevoir de grandes valeurs dotales aurait conduit des mamans à désirer n'avoir plus que des filles pour renforcer le budget familial. Ainsi beaucoup de membres de communautés, notamment des jeunes ne se retrouvent plus, non seulement dans sa pratique mais aussi dans son fondement. Au Zimbabwe, une femme a porté plainte contre ses parents et ses traditions qui ont fixé des prix le concernant sans son consentement. BBC News Afrique du 17 novembre 2017 a annoncé que le journal Herald a rapporté que « Pricilar Vengesai estime qu'il s'agit d'une pratique obsolète qui réduit les femmes à de

¹ Le peuple Yira, appelé aussi Nande est à situer essentiellement au Nord-Kivu en République Démocratique du Congo, notamment dans les territoires de Beni et Lubero.

simples "propriétés" ». Dans ces eaux troubles, soucieux de recadrer cette pratique coutumière, en 2021 un député de la République démocratique du Congo, Daniel Mbau, a demandé au Parlement congolais, où il siège, de voter une loi qui régirait le montant plafond de la valeur dotale et de la durée des fiançailles souvent prolongée à cause des difficultés de réunir la faramineuse enveloppe. Le plafond de la valeur dotale de ce projet de loi jugé recevable par le bureau du parlement varie selon le milieu d'origine de la fille. Celle de la fille de campagne est estimée inférieure à celle de la fille de la ville. Ce qui réveille l'idée du prix d'achat et suscite beaucoup de critiques et d'indignations.

Selon Jeune-Afrique, d'une part les plus féministes critiquent cette réforme du code de la famille qui s'emploie à « fixer le prix d'une femme », d'autre part, ceux qui soutiennent ce projet de réforme répliquent que mettre fin au marchandage, réduirait la chosification de la femme ». Autrement dit le prix d'une femme implique la chosification de celle-ci. Par ailleurs, dans ce même débat de société, ceux qui sont sincères avec leur conscience face cette pratique, ils redoutent une conséquence de cette réforme : décourager l'investissement des parents dans l'éducation/la scolarité de la jeune fille, parce que dans la pratique de la dot aujourd'hui d'aucuns parents de filles visent à récupérer cet investissement avant de voir leur fille passer à une autre famille (Jeuneafrique, 2023).

Considérant que les institutions coutumières et sociales naissent d'un besoin en souffrance ou à satisfaire, la crise à la base du débat actuel de société reflète que tous les pratiquants de l'institution coutumière de la dot, notamment les jeunes générations ne sont plus reliées à sa fonction de départ ; elles sont éloignées des raisons de son institution. Certains ne sentent même plus sa nécessité, mais ils se conforment et obéissent quand même à la coutume parce qu'elle est une obligation au-dessus d'eux. A en croire Amartya Sen, dans sa relecture de la pensée d'Adam Smith, les cris de lamentation sont généralement l'expression d'un sentiment d'injustice qui mérite d'être accueilli et discutée d'une manière impartiale (Sen, 2010).

Afin de jeter quelques lumières sur la cause actuelle de cette institution culturelle, cette étude interroge non seulement l'anthropologie culturelle mais aussi et la philosophie des sciences et la philosophie morale sur la naissance et la disparition des pratiques culturelles dont les normes morales et coutumières ainsi que des paradigmes scientifiques. Cette étude se sert de la culture particulière de Yira pour illustrer le caractère dynamique de toute culture.

2. Revue de littérature

2.1. De l'origine du malaise

Dans un ouvrage devenu célèbre dans la tradition philosophique, « Soi-même comme un autre », Ricoeur (1990) a subtilement instauré une distinction entre éthique et morale alors que, « rien dans l'étymologie ou dans l'histoire de l'emploi des mots ne l'impose » (Ricoeur, 1990). Entre les deux termes respectivement issus du grec (ethos) et du latin (mores), tout en renvoyant à la même idée de mœurs, Ricoeur a identifié une nuance entre ce qui est estimé bon et ce qui est obligatoire. Il a désormais réservé, le concept « éthique » à ce qui est estimé bon par un sujet dans « la visée d'une vie accomplie sous le signe des actions estimées bonnes », et celui de « morale » à ce qui est obligatoire, ce qui est régi par des normes, des obligations, des interdictions à « prétention universelle avec un effet de contrainte » (Ricoeur, 1990). Cette nuance sous-entend que certaines actions peuvent être moralement obligatoires universellement sans nécessairement être bonnes par rapport à « la visée d'une vie accomplie ». Autrement dit, ce qui est estimé bon par ou pour un individu peut ne pas correspondre à ce qui est moralement obligatoire dans la société. Cela constitue une source de frustration. Cette possibilité de fait, tout en signant le décalage entre morale et éthique, ouvre à un éventuel conflit entre morale et éthique, entre conscience individuelle et obligation collective. Une vie accomplie serait fonction des « actions estimées bonnes » dans un contexte spécifique et par une conscience particulière. Ainsi, l'éthique selon Ricoeur « vise la vie bonne » alors que la morale, du genre

kantien notamment, se caractérise par l'obéissance inconditionnelle et indifférente au contexte. La loi morale est observée tout simplement parce que c'est la loi.

L'option de Ricœur pour le primat de l'éthique sur la morale en situation de conflit ou de dilemme sur ce qu'il faudrait faire pratiquement consacre en même temps le comportement déviant de la conscience éthique par rapport à la norme obligatoire. Cette déviation introduit la crise de la pratique autrefois obligatoire pour tous. En cette phase de crise de la morale, la minorité déviant est menacée par les conservateurs. La sollicitude de Jésus envers les malades qu'il guérisait le jour du Sabbat peut servir d'illustration. Les conservateurs de la religion juive, l'accusaient de violer l'institution du sabbat alors que ses actions visaient la vie accomplie des personnes qui étaient dans un manque criant. Le cas de guérison de la femme courbée le jour du Sabbat est bien expressif. A l'attaque des conservateurs que Jésus qualifie d'ailleurs d'hypocrites pour avoir demandé aux gens de ne venir se faire guérir que pendant les six premiers jours, il réplique : « *Et cette femme, qui est une fille d'Abraham et que Satan tenait liée depuis 18 ans, ne fallait-il pas la délivrer de cette chaîne le jour du sabbat ?* » (Lc 13,16). Evidemment le commentaire de la scène par Luc dévoile comment une conscience éthique peut semer de la confusion dans une société conformiste : « *Comme il disait cela, tous ses adversaires étaient remplis de confusion, tandis que la foule entière étaient dans la joie de toutes les merveilles qu'il accomplissait* » (Lc 13, 17). La vie de Jésus a reformé la représentation ancienne de l'institution du Sabbat, elle a montré qu'il y a des actions promotrices de la vie accomplie d'une personne qui ne peuvent souffrir aucunement de retard, renvoyées au lendemain. Cela conduira évidemment au schisme dans le Judaïsme.

Nous venons de voir combien le changement de représentation morale commence par un sentiment d'injustice ; celui-ci est suivi d'une sorte de comportement déviant par rapport à la norme obligatoire standardisée. Si le modèle de Ricœur rend bien compte de qu'on peut adéquatement révolution morale en matière de justice, alors l'on peut aussi admettre que cette révolution suit le même processus qu'une révolution scientifique selon Khun (1983). La morale standard faite de normes universelles est l'analogue de la science normale (standard), l'éthique celui de la science extraordinaire qui prend en charge des cas hors norme mais qui finissent aussi par se standardiser. Autant que la crise à l'intérieur de la science normale est déclenchée par l'existence des cas intractables par son paradigme déphasé, la crise de l'institution du Sabbat a été déclenchée par des cas des individus dont l'atteinte d'une vie accomplie (bonne santé) ne pouvait pas attendre. Il y a un sens du sabbat qui est déphasé, il n'est pas une fin en soi mais un moyen pour une vie accomplie.

2.2. Des mutations culturelles²

Il est de plus en plus admis que la culture est une production, mieux une invention de l'homme au cours de sa longue histoire d'hominisation et de socialisation. Même si certains éthologues s'interrogent sur la présence des traits culturels chez certains animaux comme les grands singes (capables d'utiliser des outils et sens moral) (Wall, 2010), la majorité d'anthropologues de la culture a soutenu que la culture est le propre de l'homme, c'est-à-dire ce qui le distingue des autres animaux (Herskovits, 1967). Elle serait non seulement un trait distinctif de notre espèce, mais surtout la condition de son humanisation (Lina-Lyogha, 2021). Elle est produite par l'homme pour répondre à de besoins spécifiques. Selon l'anthropologue britannique, Edward B. Tylor (1832 – 1917), la culture sert à désigner « ce tout complexe comprenant à la fois les sciences, les croyances, les arts, la morale, les lois, les coutumes et les autres facultés et habitudes acquises par l'homme dans l'état social » (Tylor, 2017). Cette définition de la culture est largement partagée par Brown Malinowski qui a élargi l'extension du concept en ajoutant les ustensiles, les biens de con-

² Nous empruntons le mot mutation à la biologie avec toutes les nuances respectées. C'est pour reconnaître qu'il y a parfois des changements brusques dans la culture.

sommation et les chartes organiques (Malinowski, 1968). Cette énumération étant correcte, elle manque néanmoins une invention culturelle de taille : le langage articulé que d'aucuns qualifient d'ailleurs de véhicule par excellence de la culture.

Les théories fonctionnalistes de l'anthropologie culturelle renseignent que dans chaque culture chaque élément ou invention a une fonction comparable à celle d'un organe dans un corps vivant, et répond à un besoin spécifique (Cliffe-Brown, 1968) : la langue pour le besoin de communication, les arts pour exprimer le beau, les sciences pour chasser l'ignorance, les croyances pour adresser les questions limites, les lois et les coutumes pour réglementer la vie en société, etc. Pour lui, la culture est un vaste appareil constitué des parties matérielles, humaine et spirituelle permettant à l'homme « d'affronter les problèmes concrets et précis qui se posent à lui » (Malinowski, 1968). « La culture assemble tous ces facteurs et ainsi apporte à l'homme le moyen de s'adapter aux complexités du monde. Elle lui donne le sentiment, et aussi parfois la certitude, d'être son créateur en même temps que sa créature » (Herskovits, 1967).

Ainsi argumenté sur le modèle de la biologie, le principe de la théorie transformiste de Jean-Baptiste Lamarck selon lequel le besoin crée l'organe pour des fins d'adaptation s'applique analogiquement à la culture et toutes ses productions, partant des outils matériels aux institutions sociales. En société, pareillement, le besoin crée l'institution sociale, et celle-ci cesse avec le besoin. L'institution culturelle la moins adaptée à son besoin est souvent reformée ou remplacée par une autre plus performante, parfois celle emprunté à une société voisine. Ces emprunts, accompagnées des innovations et de l'atrophie des organes sans usage opèrent progressivement des mutations culturelles au cours des siècles. Ces changements font partie du cours normal des cultures et contribuent à valider une thèse de Herskovits selon laquelle « les seules cultures entièrement statiques sont celles qui sont mortes » (Herskovits, 1967). Sinon, des changements culturels s'opèrent très lentement sous notre inattention de sorte que seule l'opposition du présent au passé lointain permet de s'en apercevoir. Si le caractère dynamique ou le changement au sein de la culture ne fait pas de doute, sa stabilité est la condition même de son étude. D'une part, « le changement culturel ne peut être perçu que comme une partie du problème de la stabilité culturelle », d'autre part « on ne peut comprendre la stabilité culturelle qu'en mesurant le changement par rapport au conservatisme » (Herskovits, 1967). En effet, le changement de quelque chose n'est observable que par rapport au même qui demeure. Illustrons cela par ces 6 bâtonnets qui représentent plusieurs pratiques sur six 6 siècles. L'individu qui va vivre au point de la double flèche bleu aura du mal à constater les changements culturels dans sa société parce qu'il aura vécu pleinement toutes les six pratiques sur ses quelques années de vie. Par contre pour celui qui vivra au moment de la flèche orange, les pratiques des bâtonnets orange et bleu appartiennent à l'histoire lointaine.

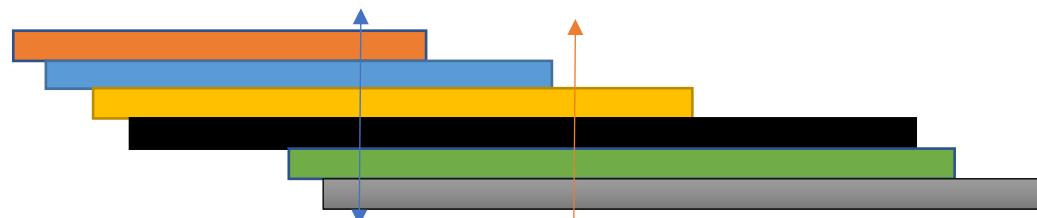


Figure 1. Illustration du caractère dynamique et statique de la culture sur différentes ère

Le caractère dynamique et statique de la culture étant illustré, puisque l'objectif de cette étude consiste à éclairer l'opinion sur la crise actuelle que traverse l'institution de la dot, il est opportun de remonter quelque peu dans l'histoire à ses différentes formes de pratique notamment chez les Yira. Car si sa raison d'être et sa pratique suscitent un débat, c'est que sa fonction sociale vis-à-vis du bien-être est devenue problématique pour les enjeux actuels de la vie.

3. Investigation historique des formes de pratique de la dot chez les Yira

3.1. La fonction de la dot hier et aujourd’hui chez les Yira

Avant d’entrer dans le passé de l’institution de la « dot » chez les Yira, il s’avère important de définir d’abord le concept de dot afin de mieux cerner la réalité qu’il exprime. Il s’agit de préciser le référent de ce mot dans un contexte de l’Afrique noire à ne pas confondre avec celui du monde oriental et occidental. Car le phénomène dot en Afrique noire n’est vraiment pas de la dot au sens de la culture babylonienne et occidentale. Pour la cause, partir du lexique français apporte un bon éclairage. Là, le verbe doter réfère à l’action d’accorder, d’affectionner, d’allouer quelque chose à quelqu’un au service de quelqu’un. L’on va jusqu’à parler d’armer quelqu’un. L’acte consiste à pouvoir quelqu’un de quelques moyens en vue d’une fin bien connue.

C’est du moins dans ce sens que des historiens du droit, notamment en Mésopotamie, situent l’idée de la dotation d’une fille. La pratique prend source dans le principe de la succession familiale où les femmes, dans le code d’Hammourabi, étaient exclues de l’héritage en présence d’héritiers mâles. Les babyloniens auraient institué la dot « comme une compensation, un dédommagement matériel pour l’exclusion de la fille de l’héritage » (Rede, 2009). Précisément, « la fonction de la dot était de remplacer la part successorale de la fille et d’assurer son entretien chez son mari » (Idem). La dot est un geste de réparation des dommages infligés à la fille par le système patrilinéaire, c’est une manière de rendre justice à la fille par ses parents.

L’histoire du mariage dans les sociétés européennes primitives atteste qu’elles sont pensées par plusieurs étapes. Pour certains chercheurs, l’Europe du XIX^e siècle serait passée de la promiscuité au mariage en franchissant des étapes comme le rapt, l’achat et la dot. Selon Goody (1987), il est évident que l’évolution de la nature des transactions matrimoniales des sociétés occidentales s’est faite sur une longue durée. Que les interprétations divergent sur la nature d’échanges des droits conjugaux sur des hommes ou des femmes, les sociétés européennes ont atteint l’âge de la dot après quelques étapes antérieures. Ces sociétés ont institué la dot pour régler un problème de justice, celui de la succession familiale. Généralement, elle était constituée par la famille de la fiancée à l’entrée au mariage. L’idée était de pourvoir aux besoins de la fille à l’entrée au foyer. Chemin faisant, cela pouvait se faire de façon bilatérale par les deux parties ; c’est-à-dire les deux familles des futures conjoints. Avant l’institution de la dot, l’histoire retient que l’entrée en mariage d’une fille dépendait beaucoup de la capacité de dotation de sa famille. Les familles moins nanties avaient des difficultés à marier leur fille. On dirait que beaucoup d’hommes de cette époque courraient plutôt derrière la dot à apporter au grand dam des filles. La Dot, Une nouvelle de Guy de Maupassant (1850-1893) dépeint très bien les abus des garçons matérialistes de cette époque à travers la mésaventure d’un couple, Maître Simon Lebrument et Mlle Jeanne Cordier. Maître Simon Lembrument disparaît dans la nature avec l’enveloppe dotale au cours du premier voyage nuptial. Il avait conclu le mariage avec Jeanne Cordier avec un agenda caché.

Quand la littérature romanesque, miroir de la société selon Stendhal, s’intéresse à un phénomène social, ce qu’il y a à dénoncer dans les mœurs. Cette dénonciation littéraire reflète en même temps l’existence d’un débat populaire autour de cette institution culturelle et ses inconvénients. Elle ne pouvait plus survivre pendant longtemps. « Les paiements de ce type tendent à disparaître dans les sociétés industrielles : processus qui, pour l’Angleterre du XIX^e siècle, s’enclencha dans les classes ouvrières urbaines où le mariage ne s’accompagnait d’aucun transfert. Les classes moyennes et supérieures ne renoncèrent à la dot que vers la fin du siècle » (Goody, 1987).

Ces deux contextes étant éclaircis, l’application de l’expression française de « dot » à la pratique de transfert des valeurs vers la famille de la future fiancée par la famille du

fiancé en Afrique subsaharienne n'est pas strictement appropriée. Les biens y sont données à la famille de la fille en tant « gage d'une union future » (Goody, 1987).

Cela étant fait, revenons sur le malaise à la base du débat actuel à travers Afrique. Comme promis, cela est fait en considérant le cas spécifique du peuple Yira communément appelé Nande, vivant au Nord-Kivu, à l'Est de la République Démocratique du Congo.

3.2. La dot chez les Yira aujourd'hui

Actuellement chez les Yira Omutahyo (abusivement appelé dot) est diversement vécu. Dans les milieux ruraux, on est généralement dans le régime de chèvres en nature ; dans les milieux semi-urbains, on est à cheval sur deux régimes : celui de chèvres en nature et celui de chèvres en argent ; dans les capitales et la diaspora, on est totalement dans le régime de chèvres en argent dont la valeur monétaire varie d'une famille à une autre, parfois en fonction des projets de la famille. Par ailleurs, la rencontre avec d'autres cultures est en train d'introduire d'autres exigences extérieures à la coutume Yira. Le rituel du mariage coutumier a déjà subi des modifications avec des emprunts chez d'autres peuples.

Ce mélimélo de pratiques est en train de faire naître le sentiment qu'on est dans une transaction commerciale ou de chosification des femmes. Nous avons déjà relevé les pratiques culturelles qui corroborent la pertinence de ce sentiment dans un essai titré Des sphères d'injustice dans le mariage africain (Kibanda, 2018). A plusieurs circonstances de la vie du couple en détresse, la dot apparaît comme « un prix d'achat dans un emballage cadeau ».

Notons en passant, qu'en réaction, les conservateurs des coutumes parmi nos lecteurs répliquent en prétextant qu'on s'est écarté de la tradition ancestrale, notamment en passant des chèvres en nature, comme valeur de la dot, à l'argent dont le montant dépasse arbitrairement l'équivalent d'une chèvre sur le marché. Ils accusent l'ignorance du code culturel par les générations actuelles, leur acculturation aux valeurs ethnocentristes occidentales, l'invasion de l'esprit capitaliste, etc. D'autres, élevés dans le christianisme, se référant à la présumée origine biblique du mariage répliquent et demandent à qui Adam avait payé la dot pour épouser Eve, la mère de l'humanité. C'est une manière de s'interroger sur le fondement ou l'origine de la pratique.

Dans ce débat, l'on semble oublier que la culture est dynamique. Elle se débarrasse ou modifie des outils, des techniques, des savoirs, des mœurs et institutions qui ne sont plus en adéquation avec ses aspirations à la vie accomplie. Le peu d'informations que nous avons sur l'histoire de la dot (Omutahyo) chez les Yira est qu'ils sont passés par plusieurs ères.

3.3. Les ères historiques du mariage Yira

Actuellement chez les Yira Omutahyo (abusivement appelé dot) est diversement vécu. Dans les milieux ruraux, on est généralement dans le régime de chèvres en nature ; dans les milieux semi-urbains, on est à cheval sur deux régimes : celui de chèvres en nature et celui de chèvres en argent ; dans les capitales et la diaspora, on est totalement dans le régime de chèvres en argent dont la valeur monétaire varie d'une famille à une autre, parfois en fonction des projets de la famille. Par ailleurs, la rencontre avec d'autres cultures est en train d'introduire d'autres exigences extérieures à la coutume Yira. Le rituel du mariage coutumier a déjà subi des modifications avec des emprunts chez d'autres peuples.

3.3.1. L'ère des mariages endogamiques

Le mariage endogamique est le système où on trouve son conjoint à l'intérieur du petit groupe clanique. Il s'agit d'union entre cousins et cousines parallèles, c'est-à-dire des personnes ayant un ou des ancêtres communs. Il n'y a pas de nécessité d'exiger quelque chose à ses proches, sinon à soi-même. La pratique avait certainement des avantages qu'on poursuivait, notamment le renforcement des liens familiaux au sein de la fratrie. Ces liens constituaient sans doute une base solide de la stabilité du couple en plus de la gratuité dans l'échange. Néanmoins, les inconvénients tels que les maladies héréditaires remarquables sur la descendance, les effets de la consanguinité et, certainement, les écarts du sexe ratio (il naît plus de garçons que de filles) doivent avoir significativement pesé dans la balance pour pousser vers l'adoption progressive de l'exogamie. En fait, des études assez récentes ont montré que des peuples qui pratiquent l'endogamie connaissent ses conséquences sur la santé des descendants (des maladies génétiquement transmissibles et des malformations dues à la consanguinité).

Table 1. Des conséquences biologiques de la consanguinité dans des pays méditerranéens et arabes

Pays	Maladie	Taux de consanguinité (%)	Etude
Algérie	Diabète juvénile	27,77	Bénallègue et Kedji (1984)
	Polymalfamation	50	
	Affections hématologiques	39,32	
Tunisie	Diabète juvénile	48	Mongalgie et al. (1991)
Tunisie	Glaucome	64,6	Ayed et al. (1991)
	Cataracte	65,5	
	Dégénérescence	50,5	
	Rétino-vitréenne	-	
Chypre	Cécité	79	OMS (1993)
Liban	Cécité	68	OMS (1993)
Liban	Cardiopathie congénitale	17,5	El-Kazen et al. (1993)
Liban	Surdi-mutité	29,2	Akl (1994)
Liban	Insuffisance rénale chronique	26	Aoun et al. (1995)

Source : (Bou-Assy, et al., 2003)

Les mariages endogamiques étaient sans dot dans la culture Yira. A travers le conte Yira illustré ci-dessous, les chercheurs arrivent à dater l'origine de la dot. Le conte stipule ce qui suit :

« *Un jour, le coq et l'homme étaient amis. Ils avaient décidé d'aller consulter un voyant concernant les ennuis qu'ils éprouvaient dans leur vie quotidienne. Le voyant ayant constaté qu'ils vivaient seuls, c'est-à-dire sans femme, il leur donna chacun un colis dans une boîte, avec l'ordre de ne l'ouvrir que quand chacun sera arrivé à son domicile, en chambre de préférence. En cours de route, l'homme considérant insensé de porter jusqu'à son domicile un colis dont il ignore le contenu, l'ouvrit. Du colis sortit une belle et jolie fille, qui aussitôt pris la foudre d'escampette. L'homme tenta de la poursuivre sans jamais la rattraper. Epuisé de courir en vain, il résolu de retourner chez le voyant lui rapporter son désarroi. A son arrivée, le voyant lui demanda ce qui lui était arrivé, car la fille était déjà rentrée chez le voyant. L'homme raconta sa mésaventure et avoua sa stupide curiosité. Puisque le voyant lui avait donné une femme sans aucune exigence matérielle, pour le punir il exigea un paiement. Ce fut l'origine de la dot.* ».

Voilà pourquoi le coq ne paye rien..., il n'avait pas violé l'interdit. Ce récit se raconte de plusieurs façons. Dans une autre version, à la place du Voyant, l'on met l'Oncle maternelle dans la mesure où la culture Yira admet dans le cadre des relations de plaisanterie que les filles de l'oncle sont des femmes des fils de ses sœurs. Ainsi, l'homme et son ami

le Coq étaient partis visiter l’Oncle de l’homme. Pour leur bonheur, au retour l’Oncle leur a donné gratuitement des femmes... N’est-ce pas là une manière légendaire de dire qu’au commencement le mariage Yira était sans dot ?

3.3.2. L’ère des mariages exogamiques

a) L’ère du tissage et/ou de l’industrie métallurgique

L’ère des mariages exogamiques correspond à l’ère économique probablement à deux phases, celle du tissage et celle de l’industrie métallurgique. La dot était constituée d’abord des œuvres d’art de tissage et progressivement des outils précieux métalliques. A cette ère, il s’agissait des colliers en fils de raffia (O’vuthegha), des colliers en perles (O’vhusanga), des bracelets en métal, généralement en cuivre (e’miseghe y’emiringa), une serpe (Omughusu) pour débrousser, une serpette (ekisara) pour élaguer la bananeraie, une hache (embasa) pour couper du bois de chauffe et abattre la forêt, une houe (eyisuka) pour travailler la terre et semer des grains, une lame (ekighembe) pour raser les cheveux et les poils du corps, une lance (eritumo) pour la défense et la chasse.

L’informateur de cette étude, Zephanie Migheri³, raconte que la forge était un trait de civilisation supérieure qui n’était pas à la portée de tous. Des gens entreprenaient des longs voyages pour accéder à un artiste, à un forgeron susceptible d’en produire et d’en détenir. Seule l’élite pouvait posséder cette « technologie ». Pour accéder à ses produits, il fallait parfois des années de prestation en échange, des quantités importantes des gibiers, des quantités de produits agricoles, des quantités de bière de banane ou des nombreuses têtes de bétail. Les parures et les outils métallurgiques étaient rares, recherchées et de grandes valeurs sociales et économiques. Ils étaient d’une grande valeur dans une société en pleine réforme agraire avec l’introduction des outils en fer. Les chefs d’œuvre artistique se caractérisaient par leur symbolisme en plus de leur haute facture, de leur rareté et de leur utilité. Le coût de ces œuvres d’art avait fait que beaucoup ne pouvait se marier faute de constituer la dot. Le mariage était alors réservé à la seule élite qui pouvait avoir ces œuvres d’art rares et précieuses.

Ce qui est rare est cher, dit-on. N’est-ce pas là un facteur d’exclusion de beaucoup de personnes à réaliser leur aspiration ? Puisque les chefs d’œuvre qui constituaient la dot étaient d’une grande valeur économique, avec une grande considération, les membres de la grande famille ou du clan devaient se coaliser pour réunir ces valeurs qu’un individu ou une famille restreinte ne pouvait pas se taper. Conséquence normale, la femme acquise de cette solidarité familiale appartient à toute la famille. Et le principe de réciprocité entre en jeu pour régler sur la même base les cas prochains. Avec le temps, l’origine de cette solidarité a été oubliée, elle est passée pour une coutume sous l’effet de l’habitude. Si aujourd’hui, beaucoup de gens font l’éloge de l’unité des anciens, c’est sans remonter aux contraintes de la vie qui les obligaient à rester unis afin de soulever ensemble de lourds fardeaux. Maintenant que les conditions sociales et économiques changent et dispersent loin de leurs village et que « l’Etat providence » autonomise des individus, d’aucuns ne se sentent plus obligés de vivre comme les anciens.

b) L’ère de l’agriculture et de l’élevage

Le changement des conditions sociaux économiques de l’ère a du déterminer le changement de la nature des valeurs dotales. Avec le développement de l’agriculture et de l’élevage, les outils se payaient chez les forgerons moyennant des chèvres, la chèvre étant devenue l’unité d’échange économique acceptée par tous. Les produits agricoles faisaient

³ Zephanie Migheri est chercheur en sciences sociales de l’Université de Kisangani. Il né et a grandi dans le coco des traditions Yira du Nord-Kivu, en Territoire de Beni, avec le privilège d’être descendant des détenteurs du pouvoir coutumier du massif de Rwenzori.

accéder aux chèvres et celles-ci aux produits métalliques de la forge. L'on comprend que désormais, pour la dot à recevoir, au lieu d'exiger nécessairement un outil métallique, l'on peut recevoir une chèvre et s'acheter l'outil qu'on voudrait, entendu que celui qui a une chèvre pouvait accéder aux outils et aux produits agricoles. Selon Zéphanie Migheri (l'informateur), la chèvre était un indice de fortune. La richesse s'évaluait en termes de nombre de chèvres. Selon lui, à l'époque, une chèvre s'échangeait soit contre 50 charges de haricots⁴, soit 50 charges de boisson locale⁵, ou encore 50 charges de millet. Selon ses calculs, si 1kg de haricots coutait aujourd'hui 2500 FC, les 50 charges de 40kgs chacune coûtent 5 000 000 FC, soit 2 000 USD pour une chèvre, une jeune chèvre (erusi) d'ailleurs.

Dès lors, l'on peut comprendre pourquoi 10 chèvres d'une valeur de 2000\$US ne pouvaient pas être l'apanage de n'importe quelle petite famille, mais plutôt l'affaire de tout un clan familial. Dans ces conditions initiales, l'on peut mieux comprendre pourquoi le Yira a eu une grande estime envers celui qui lui donne une chèvre. C'est de la fortune. Zéphanie Migheri commente d'ailleurs: « Une jeune chèvre ainsi chèrement acquise devait être jalousement gardée pour qu'elle se reproduise afin de procurer des femmes aux fils de la famille ».

Par conséquent, si on revient au contexte ancestral, point n'est besoin de se lamenter de la hausse de la valeur monétaire de la chèvre. Une chèvre coutait cher. Vendue aujourd'hui à plus ou moins 70 USD, elle a déjà trop dévalué. On a tendance à mettre l'importance sur la bête en soi au lieu de la valeur de la bête qui était l'enjeu des ancêtres. Les repères sont sans doute perdus. Par ailleurs, considérant l'éclatement et la dispersion des familles suite aux conditions de vie moderne, les représentations de la dot sont pas restés les mêmes qu'ils. Il y a de nouvelles grilles de lecture des pratiques ancestrales.

L'auteur n'a pas eu d'information sur l'origine de l'exigence de 10 chèvres comme valeur dotale. Mais si l'on regarde le nombre d'objets artistiques et des outils exigés, l'on peut déjà compter neuf. Dans ce cas si chaque objet équivalait à une chèvre, on peut présumer qu'il y en avait ceux qui coutaient plus d'une chèvre. Cette hypothèse chancelante n'oublie pas que l'ère des chèvres n'a pas abandonné tous les outils. Jusqu'aujourd'hui, certains outils continuent à accompagner les chèvres. C'est le cas de la houe et de la machette (équivalent de serpe d'hier). Ces outils sont associés d'une manière rituelle et symbolique à la collection de la dot sans compter parmi les biens remboursables en cas de divorce. Par ailleurs, la traversée des siècles de ces outils jusqu'à la forme actuelle de la dot actuelle corrobore l'idée des anthropologues selon laquelle le changement se constate par rapport à ce qui demeure. Dans la culture, tout ne change pas à la fois.

3.4. Fonctions et crise de la dot chez les Yira

Le code culturel permet de relever trois fonctions :

- a) **La scellée d'une alliance :** le grand avantage sacrifié lors du passage du mariage endogamique vers le mariage exogamique, à savoir le renforcement des liens de parenté peut aider à comprendre la première fonction que l'on attribue à la dot, celle de nouer une alliance entre deux familles. C'est bien connu, dans la plus part des communautés africaines, le mariage n'est pas un contrat entre deux individus mais une occasion de lier deux familles, avec des obligations et droits réciproques. L'importance de la famille qui était au centre de l'endogamie est retrouvée sous forme d'alliance. L'Essai

⁴ Une charge équivalant à plus ou moins 40 Kgs.

⁵ Une charge équivalant à plus ou moins 40 litres.

Des sphères d'injustice dans le mariage africain a montré l'étape cruciale de cette scellée, l'immolation d'une chèvre qui est partagée équitablement entre les deux familles (embene eyerisima) (Kibanda, 2018).

- b) **La stabilité du mariage** : la forte valeur de la dot difficile à réunir par un individu et sa consommation par tout le clan contribuait sans ambages à la stabilité du foyer. La femme et le mari se sentaient liés par des valeurs collectées par tout un clan et consommé par un autre. L'on ne pouvait donc pas vouloir se séparer pour n'importe quel motif.
- c) **Attribuer ou revendiquer la paternité de la descendance** : le droit coutumier Yira basé sur le principe du régime patrilinéaire n'attribue la paternité des enfants qu'à celui qui a payé la dot. Sinon les enfants nés des unions sans dot appartiennent aux Oncles maternels jusqu'à nouvel ordre. Par ailleurs, la dot donne au mari le droit de percevoir des amandes sur sa femme en cas d'adultère. Un droit qu'une femme n'a pas sur son mari.

4. Conclusion

Avec la philosophie morale, l'anthropologie culturelle et la philosophie des sciences, nous avons montré que la crise de la dot dénote un malaise dans la culture avec tout ce qu'elle englobe face aux besoins en souffrance. Nous avons vu comment et pourquoi les produits culturels sont mises en place et ceux déphasés ou inadaptés remplacés. Il a été montré comment l'institution de la dot est née dans d'autres contextes culturels et comment elle a disparu sous le coup de la critique. En Afrique, son procès par rapport à ses fonctions est en cours. Les trois fonctions plus haut relevées sont de plus en plus brouillées par la superposition du droit positif au droit coutumier. La notion d'alliance entre les familles s'émoussent en faveur du contrat du droit positif, des familles dispersées dans le monde ne contribuent plus à la constitution de la dot, elle devient alors un poids pour certains alors que les capacités de réunir seule la dot augmentent énormément pour d'autres. Même les filles sont capables de constituer la fameuse dot sur elles-mêmes quand leurs prétendants sont en difficulté. L'écart entre les riches et les pauvres creuse l'écart entre la proposition de la valeur de la chèvre du riche et celle du pauvre. C'est sans oublier la rencontre avec d'autres sociétés sans dot et d'autres traditions comme le christianisme où le mariage est fondé sur d'autres valeurs que matérielles. L'observe plusieurs comportements déviants vers l'émancipation de cette institution.

Ce sont autant de facteurs qui ont déclenché la crise de l'institution de la dot face au souhait ardent de « vivre avec et pour autrui dans des institutions justes », pour ainsi reprendre une formule de Paul Ricœur. Que présage cette crise ? Est-ce une agonie ou une douleur d'enfantement ? Vers quel nouveau paradigme culturel va-t-elle nous orienter ? Quand le fils de l'homme viendra trouvera-t-il la dot en Afrique ?

Contributions: Conceptualisation, W.K.K.; méthodologie, W.K.K.; validation, W.K.K.; investigation, W.K.K. ; ressources, W.K.K.; traitement des données, W.K.K.; écrire le manuscrit, W.K.K.; visualisation, W.K.K.; supervision, W.K.K.; correction du manuscrit, W.K.K. L'auteur a lu et approuvé la version publiée de ce manuscrit.

Sponsor financier: Cette recherche n'a reçu aucun soutien financier.

Disponibilité des données: Les données ne sont pas disponibles.

Remerciement: Non applicable.

Conflits d'intérêt: L'auteur déclare aucun conflit d'intérêt.

Références

1. Bou-Assy, F., Dumont, S., Saillant, F. (2003). Représentations sociales du mariage endogame et ses conséquences biologiques sur la santé des descendants chez les fiancés apparentés. Cas de deux villages chiites au Liban. *Service social*, 50(1). <https://doi.org/10.7202/006994ar>
2. Cliffe-Brown, A. R. (1968). *Structure et fonction dans les sociétés primitives*. Paris: Minuit.
3. Goody, J. (1987). *L'évolution de la famille et mariage en Europe*. (M. Blinoff, Trad.) Paris: Armand Collin.
4. Herskovits, M. J. (1967). *Les bases de l'anthropologie culturelle*. Paris: François Maspero.
5. Jeuneafrique. (2023). En RDC, le montant de la dot doit-il être reglementé par la loi? Consulté le aout 20, 2023, sur <https://www.jeuneafrique.com/1446081/societe/en-rdc-le-montant-de-la-dot-doit-il-etre-encadre-par-la-loi/>
6. Khun, S. T. (1983). *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion.
7. Kibanda, W. (2018). Des sphères d'injustice dans le mariage africain. Butembo: Ishango.
8. Lina-Lyogha, O. L. (2021). *Cultiver l'humain. Une approche philosophique de l'éducation*. Cornimont (France): Patristique.org.
9. Malinowski, B. (1968). *Une théorie scientifique de la culture*. Paris: Editions Maspero.
10. Rede, M. (2009). Héritage, dot et prestations matrimoniales en Babylonie ancienne. 2(35). <https://doi.org/10.3917/dha.352.0013>
11. Ricoeur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris: Seuil.
12. Sen, A. (2010). *L'idée de justice*. (P. Chemba, Trad.) Paris: Fammarion.
13. Tylor, E. B. (2017). *La civilisation primitive*. Saquenay (Quebec): Edition électronique.
14. Wall, F. D. (2010). *L'âge de l'empathie. Lecon de la nature pour une société solidaire*. (M.-F. d. Palomera, Trad.) New York: Les liens qui libèrent.